

Plan Communal Jeunesse

Plan d'action



2008-2013



Nous remercions ici toutes les personnes qui
ont contribué à l'élaboration du Plan
communal jeunesse pour la Ville
d'Esch/Alzette :

Tous les jeunes qui ont participé aux Forums
des Jeunes,

Tous les experts qui ont participé aux Forums
des Experts et nous ont livré leurs précieuses
appréciations,

La Maison des Jeunes d'Esch-sur-Alzette pour
leur précieuse aide surtout de Jacques Laures
et de la présidente Mme Danielle de la
Gardelle,

La commission consultative jeunesse et sa
présidente Tammy Muller qui a initié ce
chantier,

L'échevine déléguée aux affaires de la
jeunesse, Vera Spautz pour sa persévérance,

Le ministère de la Famille et de l'Intégration
pour son soutien moral et financier et sa
relecture du projet et surtout MM. Nico Meisch
et Ralph Schroeder et Mme Claudine Reichert,

L'Université du Luxembourg pour son étude
sur la situation des jeunes à Esch/Alzette et
avant tout Mme Danielle Boultsen et MM.
Andreas Heinen et Helmut Willems,

4Motion asbl. avec toute l'équipe autour de
Gary Diderich et Marc Muller,

Les services communaux qui ont collaboré à
l'élaboration du Plan Communal Jeunesse : le
service du développement social (Emmanuel
Cornélius), le service à l'Égalité des chances
(Nicole Jemming), le service de
l'Enseignement (Roby Gengler),

Les services communaux impliqués dans le
processus du gender budgeting,

Madame Marion Böker, experte externe pour
le processus du gender budgeting ([www.
boeker-consult.de](http://www.boeker-consult.de), Beratung für
Menschenrechte und Genderfragen, Berlin),

Madame Andrée Biltgen, Conseil Supérieur des
Personnes Handicapées,

Et finalement, pour sa très précieuse
collaboration, son aide, son soutien et son
expertise, Romi Werner du SNJ.

Table des matières

Introduction	4
Historique.....	4
<i>L'organisation de Forums de Jeunes et d'un Forum des Experts</i>	5
<i>L'enquête sur la situation des jeunes à Esch-sur-Alzette</i>	6
<i>Le groupe de travail « Politique de la jeunesse »</i>	7
<i>Le processus du gender budgeting</i>	7
Lignes directrices	8
Promotion de l'égalité des chances entre filles et garçons, femmes et hommes	8
Promotion de l'intégration et de la participation des jeunes de toute origine nationale ou sociale	8
Promotion de l'intégration et de la participation des jeunes avec un handicap	9
Prise en compte des besoins et des intérêts des jeunes de tout âge.....	9
Mise en réseau et coordination des acteurs travaillant dans le domaine de la jeunesse.....	9
Intégration du processus du gender budgeting.....	9
Mesures	10
Les thèmes.....	11
<i>A/ Recueil, organisation et diffusion de l'information</i>	11
<i>B/ Organisation des loisirs</i>	12
<i>C/ Citoyenneté et participation politique</i>	13
<i>D/ Formation et emploi</i>	13
Mise en réseau et coordination des acteurs travaillant dans le domaine de la jeunesse.....	15
Evaluation	15

Introduction

Se doter d'une politique communale en faveur de la jeunesse dont le tout premier objectif est la participation des jeunes à la vie citoyenne de leur communauté locale est devenu nécessaire pour la deuxième ville du Grand-Duché de Luxembourg.

Il va de soi que la politique locale de la jeunesse doit traiter des questions liées à la jeunesse dans un contexte plus global et surtout ne pas se limiter à son aspect « loisirs ». La question d'une politique de la jeunesse est une question sociale, ou sociétale pour être plus exact, qu'il faut traiter en transversale. L'action en faveur des jeunes, comme le préconise le Ministère de la Famille et de l'Intégration qui est en charge de la jeunesse¹, est :

- une politique qui traite de la cohésion sociale ;
- une politique qui traite la question de l'intégration et de la participation des jeunes à la prise de décision, qui s'adresse aussi et peut-être prioritairement à des groupes particuliers de jeunes qui connaissent des désavantages structurels et des discriminations potentielles ;
- une politique qui concerne toutes les facettes de la vie qui touchent les jeunes ;
- mais aussi une politique de loisirs et d'équipements.

Le présent Plan Communal Jeunesse ne constitue pas une fin en soi, mais est justement destiné à mettre en place une réelle politique locale de la jeunesse qui lui survivra.

Historique

Ce document est le fruit d'un travail qui s'est étalé sur les années 2006 et 2007. Il a rassemblé un nombre d'acteurs importants, les responsables politiques de la Ville d'Esch-sur-Alzette, les services communaux, la commission consultative de la jeunesse d'Esch-sur-Alzette, la Maison des Jeunes d'Esch-sur-Alzette, le Ministère de Famille et de l'Intégration, le Service National de la Jeunesse, l'association 4Motion, des acteurs en contact régulier avec la jeunesse et les jeunes eux-mêmes, qui ont participé au processus d'élaboration de ce document.

Une enquête quantitative et qualitative auprès de jeunes âgés entre 12 et 25 ans « Die Jugend in Esch. Lebenslagen, Freizeitinteressen und Freundesgruppen », commanditée par la Ville d'Esch-sur-Alzette, a été réalisée par le CESIJE (Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe) et publiée en avril 2007.²

Donnons un bref aperçu sur les étapes qui ont conduit à la rédaction du document présent.

Des entretiens exploratoires entre la commune et le service Jeunesse du Ministère de la Famille et de l'Intégration ont eu lieu début 2006 et l'établissement d'un Plan communal jeunesse, la réalisation d'une enquête auprès des jeunes de la commune et l'organisation de Forums de Jeunes ont été décidés.

¹Ministère de la Famille et de l'Intégration, *Le Plan Communal Jeunesse. Outil de travail à l'intention des communes luxembourgeoises*, Ministère de la Famille et de l'Intégration, Luxembourg, 2005, page 11.

²CESIJE, *Die Jugend in Esch. Abschlussbericht zur Jugendstudie im Rahmen des Jugendkommunalplanes (PCJ) für die Stadt Esch*, Luxembourg, 2007

L'organisation de Forums de Jeunes et d'un Forum des Experts

Rappelons qu'à l'initiative du groupe de prévention des toxicomanies un premier Forum de Jeunes a été organisé en date du 23 avril 2005 pour les jeunes des quartiers « Brill » et « Grenz ». L'organisation a été assurée par les membres du groupe de prévention et par la Maison des Jeunes et l'association 4Motion était responsable de l'animation et de la modération des différents groupes de travail.

Quatre autres Forums de Jeunes ont été organisés en date du 30 septembre 2006 (pour les jeunes du quartier de Lallange), du 25 novembre 2006 (quartiers « Brouch » et « Uecht »), du 3 février 2007 (quartiers « Dellheicht » et Wobrécken) et du 24 mars 2007 (quartiers « Aal Esch » et Neudorf). Le Forum des Experts s'est déroulé le 19 juin 2007 à l'Hôtel de Ville.

L'organisation et l'encadrement de ces forums ont été assurés par les membres de la commission consultative de la jeunesse et les services communaux. Les jeunes ont été contactés par une lettre d'invitation personnelle, envoyée à tous les jeunes concernés par le forum en question. Des flyers et des affiches ont été réalisés par des jeunes fréquentant la Maison des Jeunes d'Esch-sur-Alzette. L'association 4Motion a assuré l'animation et la modération des forums.

Sans aller dans les détails, notons que différents points ont été relevés par tous les Forums de Jeunes :

- le besoin d'être mieux informé sur les offres de loisirs existantes
- le besoin d'être informé d'une manière générale sur les droits et devoirs des jeunes, sur les services et institutions existants et leur offre pour jeunes
- le besoin d'avoir plus de lieux de rencontres informels « indoor » pour jeunes
- le besoin d'avoir plus d'espaces verts ou de plaines publiques où les jeunes peuvent se rencontrer ou faire du sport d'une manière informelle
- le besoin de mettre en état ou de réparer les infrastructures publiques, terrains de sports « informels » et plaines publiques existants
- le besoin de créer des structures de participation permanentes (« Meckerkescht », « Kummerkasten », site internet pour jeunes, etc.)
- le besoin d'être consulté à l'occasion de projets ponctuels (conception et réaménagement de l'espace publique, mise en place d'infrastructures destinées aux jeunes, etc.)
- le besoin de lutter contre les discriminations de toutes sortes
- le besoin de lutter contre les violences
- le besoin d'améliorer la sécurité routière

Au Forum des Experts étaient invités des acteurs en contact avec la jeunesse venant du domaine de la culture, des associations sportives ou de loisirs, des enseignants et enseignantes, des parents d'élèves, des services communaux, des services sociaux, etc.

Les conclusions élaborées lors de ce forum rejoignent ceux des Forums de Jeunes :

- les jeunes doivent être mieux informés sur l'offre existante, notamment par le biais d'un Centre d'Information pour Jeunes
- la commune doit accorder les ressources en personnel et les ressources budgétaires nécessaires pour pouvoir réaliser une politique de jeunesse ambitieuse
- la vie en commun dans les quartiers doit être améliorée par le développement des plaines de jeux, des espaces verts et des espaces publiques
- les possibilités de loisirs informels « indoor » et « outdoor » pour jeunes doivent être développées
- des projets de prévention de la violence et de lutte contre les discriminations doivent être développés

- la sécurité doit être améliorée d'une manière générale
- les jeunes en risque d'exclusion sociale ou en risque d'échec scolaire doivent être soutenus
- la participation des jeunes doit être recherchée et la consultation des jeunes doit être organisée
- les acteurs travaillant dans le domaine de la politique de la jeunesse doivent se mettre en réseau et collaborer ensemble

L'enquête sur la situation des jeunes à Esch-sur-Alzette

L'enquête sur la situation des jeunes à Esch-sur-Alzette comprend deux volets :

- une description de la structure sociodémographique de la commune
- une description de la situation de vie des jeunes, de leurs intérêts et problèmes

En ce qui concerne le premier volet, il est important de souligner que les jeunes d'origine nationale non-luxembourgeoise représentent la majorité des jeunes dans les groupes d'âge des 12 à 25 ans - 6 jeunes sur 10 sont de nationalité non-luxembourgeoise. Le niveau de qualification scolaire des jeunes – et surtout des jeunes d'origine non-luxembourgeoise – est plus faible que dans d'autres communes luxembourgeoises et les différents quartiers de la ville se différencient du point de vue de leur structure sociale et démographique.

En ce qui concerne le deuxième volet de l'enquête, les conclusions suivantes peuvent être relevées :

- En ce qui concerne les activités de loisirs préférées, les relations entre pairs et les activités communes avec d'autres jeunes, les moyens de communication (lecture, internet, télévision, emails, etc.) ou l'écoute de la musique ont une très grande importance. Les jeunes veulent se rencontrer à l'extérieur (rue, places publiques, faire du shopping), mais aiment également passer leurs moments de loisirs en famille ou à la maison.
- Filles et garçons continuent à se différencier en ce qui concerne leurs activités de loisirs préférées. Bien que pour les deux sexes être ensemble avec d'autres jeunes et écouter de la musique sont les activités de loisirs préférées, les jeunes de sexe féminin utilisent plus les moyens de communication – lecture de livres ou de journaux, écriture d'emails ou de SMS – que les garçons. Les filles s'intéressent moins aux activités sportives, sont plus intéressées aux activités culturelles et s'organisent moins dans des associations. Les garçons par contre s'intéressent plus aux activités sportives et nous les retrouvons plus dans les associations et dans les espaces publics que les filles.
- Les jeunes luxembourgeois et non-luxembourgeois se différencient également au niveau de leur comportement pendant leurs temps de loisirs, surtout en ce qui concerne leur degré d'intégration dans les structures plus formelles des associations – à l'exception néanmoins des jeunes originaires de l'Ex-Yougoslavie qui sont mieux intégrés que les jeunes Portugais ou Portugaises.
- La Maison des Jeunes est surtout fréquentée par des jeunes de sexe masculin, par des jeunes non-luxembourgeois et par des jeunes de l'enseignement secondaire technique. Les jeunes qui ne fréquentent pas la Maison des Jeunes ont souvent une image négative des jeunes qui profitent de l'offre de la Maison des Jeunes.
- En ce qui concerne le niveau de qualification scolaire, l'étude a montré que les jeunes de sexe masculin et les jeunes non-luxembourgeois ont d'une manière générale un niveau de qualification moins élevé que les filles et les jeunes luxembourgeois.
- La majorité des jeunes aime vivre à Esch-sur-Alzette. Néanmoins, les jeunes ont invoqué un manque de lieux ou d'espaces où les jeunes peuvent se rencontrer (places publiques, lieux de rencontre « indoor », espaces informels pour faire de la musique, du sport ou pour s'adonner à des activités culturelles et créatives, etc.). La qualité des infrastructures publiques ou commerciales existantes et la sécurité publique ont été critiquées.
- Les moyens de transport publics sont jugés satisfaisants, bien que le manque de l'offre en moyens de transports publics dans la soirée ait été regretté.

- Les jeunes de la commune – surtout les filles, les catégories d'âge les plus jeunes et les non-luxembourgeois - sont peu intéressés dans les affaires politiques et leur engagement politique est faible.
- On peut remarquer à Esch-sur-Alzette une différenciation sociale entre les quartiers qui se recoupe avec l'appartenance à une nationalité ou à une catégorie socioprofessionnelle donnée.

Le groupe de travail « Politique de la jeunesse »

Un groupe de travail composé de responsables politiques (Madame Vera Spautz, échevine aux Affaires de la Jeunesse), de services de l'administration communale (service de l'Enseignement, service du Développement social, service à l'Egalité des chances), du Service National de la Jeunesse, de la commission consultative de la jeunesse et de la Maison des Jeunes d'Esch-sur-Alzette a réfléchi sur les conclusions à tirer des Forums de Jeunes, du Forum des Experts et de l'enquête sur la situation de la jeunesse à Esch-sur-Alzette. Au-delà, il a travaillé sur un regroupement systématique et une première ébauche des actions et mesures à proposer dans un Plan communal jeunesse.

Le processus du gender budgeting

Le Collège échevinal s'est engagé dans son accord de coalition de 2005 de « prendre en compte les différents intérêts et conditions de vie des femmes et des hommes (gender mainstreaming). Il doit en être de même lors de l'établissement du budget annuel (gender budgeting) ». Le gender budgeting est une stratégie qui entend respecter l'égalité des chances entre femmes et hommes tout en prenant en compte en ce qui concerne la Ville d'Esch-sur-Alzette des critères comme l'âge ou la nationalité.

Le Collège échevinal a donné son accord en mars 2007 d'introduire le processus du gender budgeting et a décidé de débiter avec une analyse des trois domaines culture, sports, jeunesse et enfants. La Ville d'Esch-sur-Alzette est accompagnée par une experte externe et le processus a débuté en automne 2007 par des ateliers regroupant les différents services communaux impliqués. Il est prévu de retrouver les premières traces du gender budgeting dans le budget de 2010.

Dans plusieurs ateliers - regroupant à côté des services communaux déjà impliqués dans la réflexion sur la politique communale de la jeunesse, les services culturels (Théâtre Municipal, Conservatoire, Bibliothèque Municipale) et le service des Sports et Manifestations - les mesures et actions à inclure dans un Plan communal jeunesse ont été discutées. De plus, les réflexions sur la mise en oeuvre concrète des buts concernant l'égalité des genres, l'intégration et la participation des jeunes de toutes origines nationales, l'intégration et la participation des personnes handicapées et la prise en compte des besoins et des intérêts des jeunes de tous les âges ont été approfondies. La volonté de collaborer ensemble d'une manière transversale a été exprimée par les services communaux impliqués.

Un certain nombre d'enquêtes ont été mises en route ou sont prévues pour les mois à venir : enquêtes sur les utilisateurs et utilisatrices de l'offre du Théâtre Municipal, du Conservatoire, de la Bibliothèque Municipale, des Bains du Parc ; enquête sur les membres et l'offre des associations sportives, culturelles ou sociales de la Ville, etc. Les informations recueillies informent sur la participation des jeunes à la vie culturelle ou sportive de la Ville et permettent de réfléchir dans une deuxième étape à des mesures spécifiques s'adressant à des groupes cibles pour augmenter leur participation à la vie culturelle ou sportive de la commune.

Le processus du gender budgeting et la politique communale de la jeunesse doivent donc s'intégrer. La mise en oeuvre des mesures de la politique communale de la jeunesse va aller de pair avec une réflexion sur la répartition des moyens budgétaires prévus pour la politique de la jeunesse.

Lignes directrices

Les lignes directrices sur lesquelles se base le Plan Communal Jeunesse de la Ville d'Esch-sur-Alzette et qui se retrouvent dans toutes les actions, mesures ou projets s'adressant à la jeunesse sont les suivantes :

Promotion de l'égalité des chances entre filles et garçons, femmes et hommes

La politique de la jeunesse vise la promotion de l'égalité entre filles et garçons, femmes et hommes et contribue à la réduction et la disparition des discriminations et des inégalités basées sur le genre et au dépassement des modèles de rôle sexués. Filles et garçons, femmes et hommes sont encouragés à faire leurs choix professionnels et à réaliser leurs projets de vie en fonction de leurs capacités, intérêts et besoins individuels et sans se laisser restreindre dans ces choix et projets par des attributions de rôle stéréotypées.

La politique communale de la jeunesse doit :

- prendre en compte les intérêts et les besoins des filles et des garçons,
- encourager les filles et les garçons à réaliser leurs projets de vie et à faire leur choix professionnel en fonction de leurs capacités, intérêts et besoins individuels,
- proposer des espaces aux filles et aux garçons qui leur permettent d'expérimenter des modèles de rôles moins traditionnels et de développer des compétences personnelles nouvelles mettant en question les attributions stéréotypées,
- veiller à la participation et la représentation civique équilibrée des filles et des garçons,
- garantir l'accès égalitaire des genres aux informations et aux activités et installations culturelles, sportives ou de loisir.

Promotion de l'intégration et de la participation des jeunes de toute origine nationale ou sociale

La politique de la jeunesse vise la promotion de l'intégration et de la participation des jeunes de toute origine nationale ou sociale et contribue à la réduction et la disparition des discriminations et des inégalités basées sur l'origine nationale ou sociale. La politique de la jeunesse veut promouvoir le respect et la tolérance par rapport aux différences culturelles. Elle prend également en compte les besoins spécifiques des jeunes issus de milieux sociaux moins favorisés et contribue à l'inclusion sociale des jeunes.

La politique communale de la jeunesse doit :

- prendre en compte les intérêts et les besoins des jeunes de toute origine nationale ou sociale,
- promouvoir auprès des jeunes la tolérance par rapport aux différences culturelles,
- éveiller l'intérêt pour les cultures différentes,
- veiller à la participation et la représentation civique équilibrée des jeunes de toute origine nationale ou sociale,
- garantir l'accès égalitaire des jeunes de toute origine nationale ou sociale aux informations et aux activités et installations culturelles, sportives et de loisir.

Promotion de l'intégration et de la participation des jeunes avec un handicap

La politique de la jeunesse vise la promotion de l'intégration et de la participation des jeunes avec un handicap et contribue à la réduction et la disparition des discriminations et des inégalités basées sur le handicap physique, sensoriel ou mental. La Ville d'Esch-sur-Alzette veut notamment faire des efforts au niveau de l'accessibilité, de la participation et de la représentation des jeunes avec un handicap.

La politique communale de la jeunesse doit :

- prendre en compte les intérêts et besoins des jeunes avec un handicap,
- promouvoir auprès des jeunes l'acceptation et le respect des différences qui existent au niveau des capacités physiques, sensorielles ou mentales,
- sensibiliser les jeunes par rapport au handicap physique, sensoriel ou mental,
- encourager les jeunes avec handicap à faire connaître leurs capacités et contributions,
- veiller à la participation et la représentation civique des jeunes avec un handicap,
- garantir l'accès des jeunes avec un handicap aux informations et aux activités et installations culturelles, sportives et de loisirs.

Prise en compte des besoins et des intérêts des jeunes de tout âge

La politique de la jeunesse s'adresse à tous les jeunes de 12 à 25 ans. Les activités, projets ou programmes développés ainsi que les méthodes de participation à la vie civique ou politique proposées doivent prendre en compte les besoins et les intérêts des jeunes des différents groupes d'âge.

Le Plan communal jeunesse de la Ville d'Esch-sur-Alzette ne vise pas la catégorie d'âge des 10 à 12 ans. La Ville d'Esch-sur-Alzette reconnaît néanmoins la nécessité de réfléchir à la situation des jeunes de ce groupe d'âge et de proposer des activités ou projets spécifiques, ainsi que des possibilités de participation adaptées.

La politique communale de la jeunesse doit :

- prendre en compte les besoins et les intérêts des jeunes de tout âge,
- veiller à la participation et à la représentation civique des jeunes de tout âge,
- garantir l'accès des jeunes de tout âge aux informations et aux activités et installations culturelles, sportives et de loisir.

Mise en réseau et coordination des acteurs travaillant dans le domaine de la jeunesse

La coordination des acteurs du domaine de la jeunesse et des actions et mesures mises en œuvre constitue un préalable important à la politique de la jeunesse, permettant d'éviter les doublons et de tenir les différents intervenants informés.

La mise en place d'une plateforme de coordination, ainsi que la réalisation annuelle de Forums d'Experts permettent de réaliser cette tâche.

Intégration du processus du gender budgeting

La mise en œuvre des mesures de la politique communale de la jeunesse va aller de pair avec une réflexion sur la répartition des moyens budgétaires prévus pour la politique de la jeunesse. Les dépenses budgétaires doivent respecter l'égalité des genres, tout en prenant en considération les critères de nationalité, de l'âge et en voulant promouvoir l'inclusion des personnes handicapées.

Mesures

Le premier Plan communal jeunesse (PCJ) dont se dote la Ville d'Esch-sur-Alzette sert avant tout à jeter les bases pour une politique communale de la jeunesse avec les trois principaux projets proposés, à savoir la création d'un service Jeunesse, la mise en place d'un Point Information Jeunes et l'organisation d'un travail socio-éducatif décentralisé.

Le présent PCJ ne se veut pas exhaustif et surtout pas exclusif. Toute action donnant sens et n'étant pas inclut dans le présent plan pourra évidemment être réalisée. Il faudra cependant garder à l'esprit que le présent plan est le fruit des réflexions menées par les jeunes eux-mêmes lors des Forums de Jeunes, par les experts étant régulièrement au contact des jeunes, par les services communaux.

Le Plan communal jeunesse dont se dote la Ville d'Esch-sur-Alzette avec le présent document se veut avant tout de renforcer la cohésion sociale en promouvant la participation des jeunes à la vie citoyenne de leur commune. Etant au début d'une démarche de politique locale en faveur des jeunes le présent PCJ commence par mettre en place les structures permettant une politique de la jeunesse. Il s'agit notamment de créer un service qui, à côté de la mise en œuvre du PCJ, s'occupe exclusivement des questions liées à la jeunesse.

L'information étant un élément clé pour permettre aux jeunes de participer à part entière à la vie de la cité, le PCJ lui accorde une place prépondérante qui se matérialise par la mise en place d'un **Point Information Jeunes (PIJ)** destiné à accueillir, écouter, informer et guider les jeunes à travers la multitude des informations, offres, possibilités... existantes. L'information ne devra pas se limiter aux loisirs, mais aborder aussi des sujets comme l'emploi, le logement, la formation..., sujets qui sont au cœur de la participation à la vie citoyenne.

Le PCJ prévoit d'aller à la rencontre de tous les jeunes pour leur donner la possibilité de faire part de leurs besoins, intérêts, doléances ... en organisant le travail socio-éducatif de manière décentralisée. Le **travail socio-éducatif décentralisé** constituera un outil dans la lutte contre les discriminations et les inégalités et permettra, entre autres, aux jeunes qui « connaissent des désavantages structurels et des discriminations potentielles² », de s'exprimer et d'être écoutés. En effet, comme l'a montrée l'enquête sur la situation des jeunes à Esch-sur-Alzette réalisée par l'Université du Luxembourg³, de nombreux jeunes ne se rendent non seulement pas à la Maison des Jeunes (MJ), mais ne font pas partie d'autres structures non plus.

Vouloir que les jeunes s'expriment et participent à la vie citoyenne de la communauté locale nécessite qu'on organise cette prise de parole. Le souci du PCJ était de ne pas créer pour le moment de structures - souvent trop formelles - de participation comme un conseil communal des jeunes ou un parlement des jeunes. Nous envisageons plutôt **la participation et la consultation des jeunes** de manière plus continue par la mise en place d'urnes à doléances (Meckerkeschten) installées à divers endroits (MJ, PIJ) et d'un forum Internet modéré par un animateur permettant l'expression via la voie électronique. Il s'agit en outre d'organiser l'écoute active, tant à la MJ qu'au PIJ que lors du travail socio-éducatif décentralisé. Ce n'est qu'en matière d'urbanisme ou de mise en place d'infrastructures destinées aux jeunes que le PCJ prévoit la consultation plus directe des jeunes. Le suivi et l'analyse des doléances, demandes et autres prises de paroles sont des aspects importants si nous tenons à ce que les jeunes se sentent compris. Pour cela, les délais de réponse devront être tenus très courts.

Evidemment le PCJ parle aussi de **loisirs**. Non pas pour proposer une multitude d'installations et d'équipements, mais pour tenter d'utiliser et d'optimiser au mieux les

² Ministère de la Famille et de l'Intégration, *Le Plan Communal Jeunesse. Outil de travail à l'intention des communes luxembourgeoises*, Ministère de la Famille et de l'Intégration, Luxembourg, 2005, page 11.

³ HEINEN Andreas, BOULTGEN Danielle, WILLEMS Helmut, *Die Jugend in Esch. Lebenslagen, Freizeitinteressen und Freundesgruppe*, Université du Luxembourg, CESIJE, Luxembourg, 2007.

équipements existants. S'il s'agit d'implanter de nouveaux équipements le PCJ préconise qu'il soit procédé à une analyse des besoins. En matière d'aménagement urbain ou d'implantation de nouveaux équipements les jeunes devront être associés dès la planification afin que leurs besoins y soient respectés le mieux possible.

La lutte pour la **santé** et la **sécurité** ainsi que la lutte contre la **violence** ou les **discriminations** sont d'autres éléments phares du présent PCJ.

Les thèmes

Les mesures prévues au Plan communal jeunesse pour la Ville d'Esch-sur-Alzette se divisent en cinq grandes catégories allant de l'information à la lutte contre la violence. Pour chacune des ces mesures, qui toutes suivent des buts particuliers, toute une série d'objectifs et d'actions a été mise en place en respect des lignes directrices émises ci-dessus.

A/ Recueil, organisation et diffusion de l'information

Vouloir informer les jeunes sur les activités, associations, actions, projets... nécessite au préalable un inventaire de l'existant et une organisation de l'information ainsi recueillie. Bien qu'en principe, la grande majorité des activités, projets et actions offerts s'adressent à tous les jeunes d'une catégorie d'âge donnée, il nous semble important de répertorier les activités, actions, projets... qui s'adressent à un des deux genres seulement ou qui proposent une offre plus « atypique » pour filles ou pour garçons. Nous en répertorierons de même les offres s'adressant exclusivement aux handicapés, à des jeunes d'une classe d'âge ou d'une nationalité spécifique.

Afin d'exploiter au mieux les informations ainsi recueillies nous mettons en place une base de données électronique qui permet de filtrer les informations selon des critères de genre, de nationalité, de handicap et d'âge. Un croisement des différentes variables (genre, nationalité, handicap, âge) est évidemment possible, voire nécessaire pour obtenir les données dont nous aurions besoin par rapport à la méthodologie développée dans le cadre du processus du gender budgeting.

Toute information ne prend de valeur que si elle atteint le public auquel elle est destinée, ce qui confère une grande importance à la diffusion de l'information. Notons, que si l'administration communale est productrice du support de communication par lequel l'information passe, le matériel ainsi élaboré devra promouvoir l'égalité des genres, l'intégration des jeunes de toute origine nationale, promouvoir l'intégration des jeunes handicapés et être adaptée à la catégorie d'âge visée : les deux genres doivent être représentés au niveau des images et des photos, filles et garçons doivent être présentés dans des situations « atypiques » pour leur genre, le langage doit inclure les deux sexes, l'information doit inciter et encourager les jeunes à élargir l'éventail de leurs intérêts et de leur choix professionnel, à expérimenter des modèles de rôle moins traditionnels et à développer des compétences personnelles nouvelles mettant en question des attributions stéréotypées ; les jeunes de toute origine nationale doivent être représentés au niveau des images et des photos, les langues utilisées doivent être comprises par les jeunes d'origines nationales différentes ; les jeunes avec et sans handicap doivent figurer sur les publications et les informations diffusées devront être accessibles (adaptation du site Internet aux besoins des personnes avec un handicap sensoriel...p.ex.) et la communication devra finalement être ciblée sur la catégorie d'âge à laquelle ces informations s'adressent.

L'aménagement d'un Point Information Jeunes sera le projet phare au niveau de l'information. Les jeunes y seront accueillis, écoutés et guidés dans leurs recherches d'information. Ils pourront faire des recherches de différentes manières et les informations

sont présentées sur différents supports et présentées dans le respect de nos lignes directrices.

Il y a lieu aussi de prévoir des espaces spécifiques pour présenter les offres plus « atypiques » pour filles et pour garçons. Les posters, photos ou affiches choisis pour la décoration doivent représenter les deux sexes dans des rôles différenciés, des jeunes de différentes origines nationales dans des situations différenciées, éveiller l'intérêt pour les différentes cultures, donner une image positive des différences culturelles et promouvoir l'acceptation et le respect des différences qui existent au niveau des capacités physiques, mentales ou sensorielles.

Le plus important à prévoir lors de l'aménagement du PIJ est l'accessibilité : avec des portes d'entrées assez larges et des signalisations compréhensibles (pictogrammes, braille...). L'aménagement intérieur doit être adapté aux besoins spécifiques des jeunes avec un handicap physique, sensoriel ou mental : offrir un accueil à hauteur des yeux, veiller à l'accessibilité aux informations sur papier et sur Internet (coin informatique) pour les jeunes avec un handicap physique, accessibilité des toilettes séparées....

B/ Organisation des loisirs

Comme nous l'avons déjà dit, le présent PCJ n'a pas l'intention de multiplier aveuglement les offres, infrastructures et équipements de loisirs. Un premier objectif du PCJ est d'inventorier et de valoriser l'existant tout en veillant à analyser l'utilisation des offres, infrastructures et équipements par les différents genres, les jeunes de différentes origines nationales, présentant un handicap et selon la catégorie d'âge.

Une analyse des besoins en loisirs des différentes catégories de jeunes permettra d'adapter l'existant et/ou de mettre en place de nouvelles offres, infrastructures et équipements correspondant aux besoins des différents jeunes.

Lors de la mise en place de nouvelles offres de loisirs on doit veiller à ce que ces offres répondent aux besoins et intérêts des deux sexes et qu'ils comprennent aussi des activités « atypiques » ; nous voulons proposer des espaces qui permettent aux filles et aux garçons d'expérimenter des modèles de rôles moins traditionnels et leur permettre de développer des compétences nouvelles. Les offres développées devront en outre promouvoir la tolérance envers les différences culturelles et éveiller l'intérêt pour les différentes cultures. Pour promouvoir l'inclusion des jeunes avec un handicap, la Ville entreprend les adaptations nécessaires afin d'améliorer l'accessibilité des espaces publics et l'accessibilité aux offres culturelles, sportives et de loisirs organisées par les services communaux. Des actions ou activités visant à sensibiliser à la situation des jeunes avec un handicap et à promouvoir le respect des droits des personnes handicapées sont organisées. Les offres doivent s'adresser aux jeunes de toute catégorie d'âge.

La politique prônée par le présent PCJ vise aussi à mobiliser les jeunes et soutient particulièrement les actions mises en place par des jeunes. Le soutien dépendra évidemment aussi des critères édictés dans les lignes directrices. Afin de garantir la longévité des projets le PCJ prévoit l'accompagnement et la formation des jeunes en matière de gestion de projet.

C/ Citoyenneté et participation politique

Notre but n'était nullement ici d'organiser une structure supplémentaire de représentation avec un fonctionnement compliqué, mais de permettre à tous les jeunes de s'exprimer à tout moment. Pour exercer leurs droits il est important que les jeunes connaissent leurs droits et leurs devoirs.

Il est tout aussi important que les jeunes soient au courant par qui et comment leurs intérêts peuvent être défendus. Pour cela nous devons inventorier les associations et institutions défendant les droits des femmes, des hommes, des jeunes d'origine nationale différente, des handicapés et des jeunes de différents âges, des jeunes scolarisés, des jeunes chômeurs et des jeunes salariés.

L'information sur les partis politiques existants, les organes politiques dans lesquels les jeunes peuvent s'engager, les comités d'élèves... est visé par le présent plan. L'explication du fonctionnement d'une commune et de son administration doit être régulièrement réalisée.

Au-delà de cette information sur les possibilités de se défendre et de s'engager, sur le fonctionnement politique et administratif d'une commune nous voulons permettre, de manière égalitaire et équitable, aux jeunes de s'exprimer. A cet effet il est prévu que des urnes à doléances (Meckerkeschten) soient installées à la MJ et au PIJ. Des doléances peuvent aussi parvenir par le biais d'un forum Internet modéré à mettre en place. Le suivi des doléances par la commune et l'émission d'un accusé de réception doit être rapide pour ne pas démotiver les jeunes.

Afin de permettre à tous les jeunes eschois de participer nous projetons d'installer un travail socio-éducatif décentralisé qui ira à la rencontre des jeunes sur le terrain. De cette manière nous pensons pouvoir approcher une grande partie des jeunes qui d'habitude nous échappent pour diverses raisons, mais notamment parce qu'ils ne fréquentent pas les infrastructures existantes. Ce projet d'aller à la rencontre des jeunes, que nous avons surnommé « Caravane », servira donc à diffuser l'information vers les jeunes et à recueillir leurs doléances.

Les doléances recueillies seront analysées selon les caractéristiques de leur auteur : selon le genre, la nationalité, l'âge et le handicap.

Pour certains projets cependant, il y a lieu d'organiser des consultations plus directes en veillant à une participation équilibrée des différentes catégories de jeunes. Nous voulons promouvoir l'expression des besoins et intérêts des filles et des garçons, des jeunes d'origine nationales différentes, des jeunes handicapés et des jeunes de différents âges.

D/ Formation et emploi

L'égalité des chances passe de plus en plus par la formation et l'accès à l'emploi. C'est bien ce que les jeunes et les personnes au contact régulier avec les jeunes nous ont fait comprendre. Pour cela nous avons décidé de rassembler et de diffuser au mieux l'information sur l'apprentissage, la formation, l'aide à la recherche d'un emploi, l'orientation... en nous basant sur les critères de nos lignes directrices.

Nous projetons d'organiser des campagnes à thème à l'encontre des jeunes afin de les informer et de les sensibiliser sur des aspects concrets en relation avec l'apprentissage ou l'emploi (girls'day & boys'day, dispositions légales nouvelles, etc.) et de mettre en oeuvre une politique cohérente en ce qui concerne les emplois temporaires pour étudiants et étudiantes de l'administration communale en développant et en appliquant un plan à l'égalité des chances aux jobs de vacances.

Afin d'améliorer les chances de réussite scolaire pour les jeunes, nous voulons nous concerter avec les institutions scolaires afin de recenser les problèmes scolaires des jeunes et organiser des cours d'aide aux devoirs et d'appui. Organiser des cours d'alphabétisation et des cours de langues destinés aux jeunes est une autre mesure que nous projetons de mettre en place.

Les besoins en cours d'aide aux devoirs et cours d'appui, en cours d'alphabétisation et en cours de langue ainsi que la participation à ces cours sont analysés selon le genre, l'origine nationale, l'âge et le handicap. Des mesures visant à promouvoir la participation des différents groupes cibles sont mises en place et l'accessibilité de ces cours pour les jeunes avec un handicap doit être assurée.

E/ Santé, violence, discrimination et sécurité

La violence et la sécurité sont des sujets importants pour les jeunes. Afin de bien cibler nos actions en faveur de la lutte contre les violences, nous allons répertorier les quartiers et les périodes à risques et analyser les différents types et actes de violence et de criminalité selon l'auteur et la victime (genre, origine nationale, âge et handicap) de ces actes. Pour combattre et prévenir les différents types de violence, nous voulons mettre en place ou soutenir des projets scolaires de lutte contre la violence (p.ex. médiation entre pairs, peaceforce), des ateliers de gestion des conflits, des ateliers d'auto-assertation ou des cours de self-défense qui s'adressent à tous les jeunes ou à des catégories de jeunes spécifiques (ateliers ou cours pour filles ou pour garçons, ateliers spécifiques selon l'âge des jeunes, etc.).

Pour améliorer la sécurité routière, il est important de développer le réseau de pistes cyclables, de créer un réseau continu et sûr et d'élaborer une carte du réseau de pistes cyclables. Pour sensibiliser les jeunes à la sécurité routière, nous voulons augmenter l'utilisation du jardin de la circulation et mettre en place un plan d'occupation du jardin de la circulation en concertation avec la police.

Nous voulons en outre organiser des campagnes de sensibilisation et d'information quant aux risques de santé encourus par une consommation excessive d'alcool, de tabac, de stupéfiants et d'autres substances.

Mise en réseau et coordination des acteurs travaillant dans le domaine de la jeunesse

Les acteurs qui interviennent dans la politique de la jeunesse communale (services communaux, la Maison des Jeunes, l'association 4Motion, le Service National de la Jeunesse, la commission consultative de la jeunesse) se mettent en réseau afin de coordonner la politique communale de la jeunesse, d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan communal jeunesse dans le respect des lignes directrices et d'évaluer la mise en œuvre, en tenant compte du processus du gender budgeting.

La collaboration avec les associations présentes sur le territoire de la Ville ou d'autres acteurs et services en contact avec la jeunesse est activement recherchée et les associations, organisations, services ou institutions sont impliqués dans les différents projets, actions et activités proposés

Evaluation

La mise en œuvre des mesures et actions sera évaluée : une première évaluation est prévue pour début 2010. Celle-ci sera réalisée en interne par le service Jeunesse à mettre en place et appréciée en externe par les membres de la plateforme de coordination

Une évaluation finale se fera début 2013. Il est prévu de renouveler et de reconduire le Plan communal jeunesse après la période 2008-2013 et de prévoir de nouvelles actions et mesures.

